

Pour être éligible aux aides, respectez l'identification

En plus du bouclage des animaux, la réglementation d'identification impose un recensement annuel des ovins et des caprins et l'enregistrement des entrées et sorties des animaux. Son respect est une des conditions d'éligibilité aux aides ovines ou caprines. En janvier, l'EdE mettra à votre disposition les imprimés de recensement (envoi postal ou mail) et le récapitulatif des mouvements enregistrés en 2020.

Le recensement

Vous devez déclarer le nombre d'animaux de plus de 6 mois détenus au 1^{er} janvier 2021 (mâles et femelles), le nombre d'agneaux et de chevreaux nés durant l'année 2020 et si vous êtes engraisseur, le nombre d'agneaux et de chevreaux achetés et engraisés en 2020.

Le récapitulatif des mouvements

Vous avez normalement complété et notifié sous 7 jours maximum un document de circulation pour chaque achat ou vente soit par logiciel, soit en envoyant l'imprimé à l'EdE, soit en déléguant cette action à votre opérateur commercial.

Le récapitulatif est le seul moyen de vous assurer que tous vos documents de circulation ont bien été enregistrés sans erreur. Cette vérification est indispensable car vous êtes responsable la bonne réalisation des enregistrements même si vous en avez délégué la saisie.

Signalez rapidement tout mouvement manquant ou toute anomalie. Et à partir de votre récapitulatif, vous pourrez calculer le nombre d'agneaux vendus pour votre demande d'aide ovine.

Contact : 05.62.61.79.75

Récapitulatif des données nécessaires pour vos déclarations de petits ruminants

Chiffres à préparer	Objet	Définition ou Commentaire
Nombre de brebis éligibles à l'aide ovine	Aide ovine	Brebis : Femelle de l'espèce ovine ayant mis bas au moins une fois ou agnelle âgée d'au moins un an au 12 mai 2021, présente le jour de la déclaration
Nombre de chèvres éligibles à l'aide caprine	Aide caprine	Chèvre : Femelle de l'espèce caprine ayant mis bas au moins une fois ou chevrette âgée d'au moins un an au 12 mai 2021, présente le jour de la déclaration
Nombre de mâles et femelles de l'espèce ovine de plus de 6 mois présents au 1er janvier 2021	Recensement	
Nombre de mâles et femelles de l'espèce caprine de plus de 6 mois présents au 1er janvier 2021	Recensement	
Nombre d'agneaux vendus en 2020	Aide ovine	Vente : mâle ou femelle de moins d'un an sorti vivant de l'exploitation
Nombre d'agneaux nés en 2020	Recensement et aide ovine	Y compris les morts
Nombre de chevreaux nés en 2020	Recensement	Y compris les morts
Nombre de brebis présentes le 1er janvier 2020	Aide ovine	Brebis : Femelle de l'espèce ovine de plus d'un an au 1er janvier 2020 (qu'elle ait mis bas ou pas)
Nombre d'agneaux ou de chevreaux achetés pour être engraisés	Recensement	Sont concernés uniquement les animaux achetés